

## DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

- Titre de créance complexe ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.
- Titre de créance pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.
- Code ISIN: FR001400RXM0
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- Période de commercialisation : Du 10/09/2024 au 15/11/2024<sup>(2)</sup>. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15/11/2024.
- . Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux »,
- Éliaibilité: Contrat d'assurance vie et /ou de capitalisation
- Produit émis par Morgan Stanley Finance LLC (« l'Émetteur ») et garanti par Morgan Stanley (« le Garant ») L'investisseur est soumis au risaue de défaut de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.
- A qui s'adresse cette offre ? Cette offre s'adresse à des souscripteurs/adhérents de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation souscrits auprès de HSBC Assurances Vie (France)<sup>(3)</sup>, qui recherchent un investissement en unités de compte de type « taux ».
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Emetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. (2) Dans la limite de l'enveloppe disponible dans notre établissement égale à 120 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 15/11/2024. Pour les adhésions / souscriptions aux contrats d'assurance-vie / de capitalisation, la période de commercialisation s'arrête le 09/10/2024.

(3) Voir liste des contrats en agence. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, l'assureur ne s'engage que sur le nombre

(3) Voir liste des contrats en agence. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Emetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.



# CCF Evolution Taux Euro

L'investisseur est exposé au marché des taux euros par le biais d'une exposition du produit au taux EUR CMS 10 ans<sup>(1)</sup>. Le remboursement du produit « CCF Evolution Taux Euro » est conditionné à l'évolution de ce taux qui est présenté plus en détail en page 11.

- À l'échéance des 8 ans et en l'absence de remboursement anticipé automatique, **le capital initial** sera remboursé quelle que soit l'évolution du taux EUR CMS 10 ans à la date de constatation finale. Ce remboursement est effectué dès lors que l'investisseur n'a pas désinvesti le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 2 à 7, si, à l'une des dates de constatation annuelle, le taux EUR CMS 10 ans<sup>(1)</sup> est inférieur ou égal à 2,00%.
- **Un coupon conditionnel de 5,35%**<sup>(2)(3)</sup>, sera enregistré et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas, si, à la date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 8, le taux EUR CMS 10 ans<sup>(1)</sup> **est inférieur ou égal à 2,90%**, soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 5,21%.
- Si le taux EUR CMS 10 ans<sup>(1)</sup> est strictement supérieur à 2,90% :
  - À l'une des dates de constatation, de l'année 1 à l'année 7, le coupon conditionnel au titre de l'année observée n'est pas enregistré.
  - À la date de constatation finale, à l'issue de l'année 8, le coupon conditionnel dû au titre de l'année n'est pas versé.

Investissez dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation<sup>(4)</sup>: le titre de créance CCF Evolution Taux Euro est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation<sup>(4)</sup>. Le présent document décrit les caractéristiques de CCF Evolution Taux Euro et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation<sup>(4)</sup> dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Vous supportez seul l'intégralité des fluctuations des unités de compte sur lesquelles vous avez investi.

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « capital » et « capital initial » désigne la valeur nominale de CCF Evolution Taux Euro, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais de commissions et de fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie et de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale.

Toutes les données présentées dans ce document y compris les illustrations et détails du mécanisme de remboursement, les taux de rendement, la notion de capital investi et les montants du coupon conditionnel, ne tiennent pas compte des frais inhérents à votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation ni des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 06/12/2024 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective.

Votre contrat supporte des frais d'entrée et/ou des frais d'arbitrage ainsi que des frais de gestion annuels qui viendront diminuer la performance du titre de créance.

L'affectation du remboursement anticipé ou à l'échéance et des éventuels coupons sera effective dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la date de paiement à l'assureur. La valeur de l'unité de compte, minorée des frais de gestion du contrat, sera arbitrée automatiquement et sans frais d'arbitrage sur une unité de compte monétaire de votre contrat.

Les frais de gestion sont prélevés par réduction du nombre d'unités de compte (UC). Vous pouvez retrouver le détail de ces frais sur la Notice d'Information / les Conditions Générales qui vous ont été remises lors de la signature de votre contrat.

À titre d'illustration, pour un versement ou un arbitrage de 2 000 €, 1 980 € seront investis sur le contrat après déduction des frais d'entrée ou d'arbitrage de 1%. Ce montant représentera 1,98 UC (la valeur initiale de l'unité de compte étant fixée à 1 000 €). Ce nombre d'UC sera progressivement réduit par les frais de gestion pour atteindre la huitième année 1,887 UC (pour un contrat avec des frais de gestion de 0,60% par an). Un remboursement de 100 % de la valeur nominale à l'échéance sera donc égal à 1 887 € (1,887 UC restantes multipliées par 1 000 € correspondant à la valeur nominale).

# Avantages, inconvénients et facteurs de risques

## Avantages Inconvénients

À l'issue des années 1 à 7, si à l'une des dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,90%, un coupon conditionnel de 5,35%<sup>(2)(3)</sup> sera enregistré et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.

À l'issue des années 2 à 7, si à l'une des dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(2)(3)</sup> alors le capital initial majoré du coupon conditionnel de 5,35% dû au titre de l'année ainsi que les éventuels coupons conditionnels enregistrés, soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> maximum de

À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,90%, l'investisseur reçoit<sup>(2)(3)</sup> le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 5,35% au titre de l'année 8 ainsi que les éventuels coupons conditionnels enregistrés. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> maximum est alors de 4,55%<sup>(4)</sup>

À la date d'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution du taux EUR CMS 10 ans à la date de constatation finale (hors cas de remboursement anticipé automatique).

Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de désinvestissement du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.

En cas de désinvestissement du produit avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, l'investisseur ne bénéficiera pas des coupons précédemment enregistrés.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 ans à 8 ans. Si le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,90%:

À chaque date de constatation, de l'année 1 à l'année 7, aucun coupon conditionnel n'est enregistré. Ainsi, aucun coupon conditionnel pour ces années observées n'est versé à l'échéance du produit.

À la date de constatation finale, à l'issue de l'année 8, le coupon conditionnel dû au titre de l'année n'est pas versé.

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant ou à une dégradation de la qualité de crédit de ces derniers (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).

(1) Le taux CMS EUR 10 ans est observé aux dates de constatation annuelle du produit. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates. (2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital. (3) Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie /de capitalisation (se référer aux Conditions Générales /à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation pour connoitre les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie /de capitalisation.

# Présentation du Taux EUR CMS 10 ans

les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

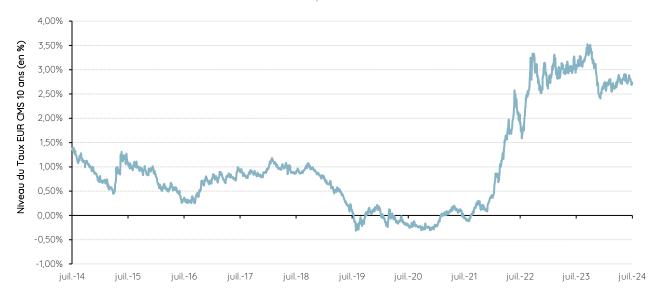
## DESCRIPTION

Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Par exemple, le taux EUR CMS 10 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.

Pour de plus amples informations sur le taux EUR CMS 10 ans, veuillez consulter le lien suivant : https://bourse.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB10/

#### **ÉVOLUTION HISTORIQUE DU TAUX EUR CMS 10 ANS(1)**





(1) Source: Bloomberg, au 23/07/2024. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Détails du mécanisme de remboursement

#### MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON CONDITIONNEL

De l'année 1 à l'année 8, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, si le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,90%, le produit met en mémoire<sup>(2)(3)</sup>:

## Un coupon annuel de 5,35% est enregistré

Versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas

Sinon, si le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,90%, **le coupon conditionnel dû au titre de l'année** n'est pas enregistré.

## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 2 à l'année 7, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, dès que le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit<sup>(2)(3)</sup> alors à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup>:

# Le capital initial

Le coupon conditionnel de 5,35% dû au titre de l'année

Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) enregistré(s) (définis ci-dessus)

(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> maximum de 5,21% dans ce cas)

Sinon, si le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates. (2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital. (3) Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie /de capitalisation (se référer aux Conditions Générales /à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation pour connaître les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie /de capitalisation.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on constate le niveau du taux EUR CMS 10 ans.

## CAS FAVORABLE

Si le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,90%, l'investisseur reçoit<sup>(2)(3)</sup>:

Le capital initial

Le coupon conditionnel de 5,35% dû au titre de l'année 8

Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) enregistré(s) (définis précédemment)

(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> maximum de 4,55% dans ce cas)

## CAS DÉFAVORABLE

Sinon, si le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,90%, l'investisseur reçoit<sup>(2)(3)</sup>:

# Le capital initial

+

Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) enregistré(s) (définis précédemment)

(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> compris entre 0,00% et 4,05%)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates. (2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital. (3) Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie /de capitalisation (se référer aux Conditions Générales /à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation pour connaître les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie /de capitalisation.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

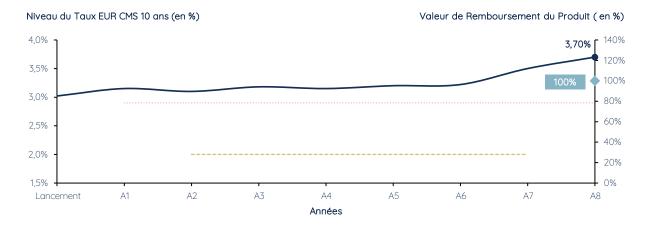
Seuil de constatation du coupon conditionnel (2,90%)
----- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2 (2,00%)

Valeur de remboursement du produit

Évolution du taux EUR CMS 10 ans
 Enregistrement ou versement du coupon conditionnel de 5,35%
 Fin de vie du produit

# SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Niveau haussier jusqu'à l'échéance du produit



- À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, de l'année 1 à l'année 7, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,90%. Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces années et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.
- À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,90% (soit 3,70% dans cet exemple). L'investisseur reçoit<sup>(2)(3)</sup> alors, à la date d'échéance, son capital initial uniquement.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> est alors nul.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

Seuil de constatation du coupon conditionnel (2,90%)

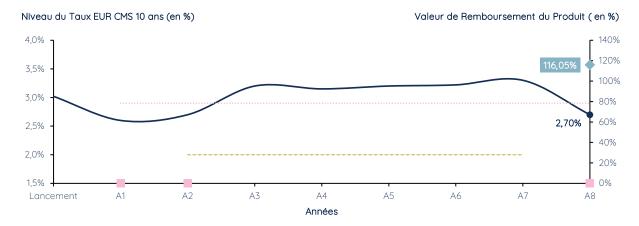
Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2 (2,00%)

Valeur de remboursement du produit

Évolution du taux EUR CMS 10 ans
 Enregistrement ou versement du coupon conditionnel de 5,35%
 Fin de vie du produit

#### SCÉNARIO MÉDIAN

Niveau haussier jusqu'à l'échéance du produit



- À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, de l'année 1 à l'année 2, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,90% (soit 2,60% en année 1 et 2,70% en année 2 dans cet exemple). Le produit met alors en mémoire<sup>(2)(3)</sup> un coupon conditionnel de 5,35% au titre de chaque année.
- À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, de l'année 3 à l'année 7, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,90%. Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces années et le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,90% et se maintient donc en dessous du seuil de versement du coupon conditionnel. L'investisseur reçoit<sup>(2)(3)</sup> alors, à la date d'échéance<sup>(1)</sup>, le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 5,35% dû au titre de l'année 8 ainsi que les deux coupons conditionnels de 5,35% enregistrés au titre de l'année 1 et 2, soit 116,05% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> est alors égal à 1,88%.

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates. (2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital. (3) Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie /de capitalisation (se référer aux Conditions Générales /à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation pour connaître les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie /de capitalisation.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

Seuil de constatation du coupon conditionnel (2,90%)
----- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2 (2,00%)

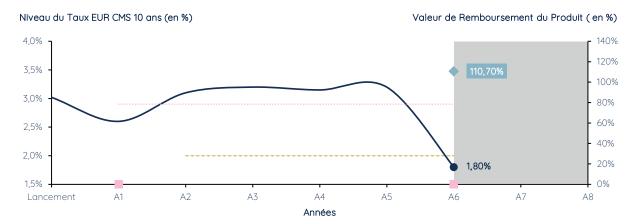
Valeur de remboursement du produit

Évolution du taux EUR CMS 10 ans
 Enregistrement ou versement du coupon conditionnel de 5,35%

Fin de vie du produit

## SCÉNARIO MÉDIAN BIS

Niveau baissier à l'issue de l'année 6



- À la première date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,90% (soit 2,60% dans cet exemple). Le produit met alors en mémoire<sup>(2)(3)</sup> un coupon conditionnel de 5,35% au titre de cette année.
- À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, de l'année 2 à l'année 5, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,90%. Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces années et le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la 6<sup>ème</sup> date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% (soit 1,80% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit<sup>(2)(5)</sup> alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré des deux coupons conditionnels de 5,35% dû au titre de l'année 1 et de l'année 6, soit 110,70% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> est alors égal à 1,71%.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

Seuil de constatation du coupon conditionnel (2,90%) Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2 (2,00%)

Valeur de remboursement du produit

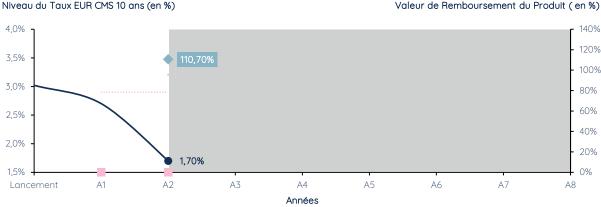
- Évolution du taux EUR CMS 10 ans Enregistrement ou versement du coupon conditionnel de 5,35%

Fin de vie du produit

# SCÉNARIO FAVORABLE

Niveau baissier à l'issue de l'année 2

## Niveau du Taux EUR CMS 10 ans (en %)



- À la première date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,90% (soit 2,70% dans cet exemple). Le produit met alors en mémoire<sup>(2)(3)</sup> un coupon conditionnel de 5,35% au titre de cette année.
- À la 2<sup>ème</sup> date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% (soit 1,70%) dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit<sup>(2)(3)</sup> alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré des deux coupons conditionnels de 5,35% dû au titre de l'année 1 et de l'année 2, soit 110,70% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)(3)</sup> est alors égal à 5,21%.

Attention: toute sortie anticipée du support dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation hors remboursement anticipé (quelle que soit la cause de cette sortie : rachat total ou partiel, arbitrage, ou, s'agissant d'un contrat d'assurance-vie, le décès de l'assuré) se fera aux conditions de marché du moment. Une sortie anticipée du support (hors remboursement anticipé) présente un risque de perte en capital pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable. Comme dans l'exemple ci-dessous : Un capital de 10 000 € investi sur CCF Evolution Taux Euro (avec une valeur nominale de 1 000 €). 3 ans après, l'investissement est valorisé à 6 000€ compte tenu de conditions de marché défavorables. Une sortie anticipée de CCF Evolution Taux Euro, à cette valeur de marché, entraînerait une perte en capital de 4 000 €. Cette simulation ne prend pas en compte les frais d'entrée (ou arbitrage) et de gestion du contrat d'assurance vie / de capitalisation, qui viendront diminuer le montant final.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates. (2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital. (3) Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie /de capitalisation (se référer aux Conditions Générales /à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation pour connaître les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie /de capitalisation

# Principales caractéristiques du produit CCF Evolution Taux Euro

CCF Evolution Taux Euro	Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie / de capitalisation <sup>(1)</sup> représentant une fraction d'un titre de créance d droit français.
	Disponible uniquement sur une sélection de contrats d'assurance-vie / de capitalisation <sup>(1)</sup> souscrits auprès de HSBC Assurances Vie (France) dans la gestion libre des contrats.
Nature juridique	Titre de créance de droit français émis par Morgan Stanley Finance LLC présentant un risque de perte en capital er cours de vie et à l'échéance.
Sous-Jacent	Taux EUR CMS 10 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters – ICESWAP2 ; Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).
Emetteur / Garant	Le produit est émis dans le cadre du programme d'émission de droit français de Morgan Stanley Finance LLC qui a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF), et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2024.
	Morgan Stanley Finance LLC est notée A1 (Moody's)/ A- (S&P) / A+ (Fitch).
	Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Morgan Stanley Finance LLC est une filiale financière de la société mère Morgan Stanley. Morgan Stanley Finance LLC émet des titres de créance qui sont entièrement et inconditionnellement garantis par Morgan Stanley (S&P A-, Moody's A1, Fitch A+).
Souscripteur/ Adhérent du contrat investi en UC CCF Evolution Taux Euro	Personnes physiques
Lieu de cotation	Luxembourg Stock Exchange (Main Segment)
Code ISIN	FR001400RXM0
Période et lieu de commercialisation	Du 10/09/2024 au 09/10/2024 pour les adhésions/ souscriptions aux contrats d'assurance-vie /de capitalisation <sup>(1)</sup> . Du 10/09/2024 au 15/11/2024 pour les versements complémentaires et arbitrages dans les contrats d'assurance-vie /de capitalisation <sup>(1)</sup> .
	En France uniquement, dans la limite de l'enveloppe disponible égale à 120 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 15/11/2024.
Durée de placement en l'absence de remboursement anticipé	8 ans maximum
Devise	Euros
/aleur nominale par titre	1 000 euros
Valeur initiale de l'unité de compte	1 000 euros
Date d'émission	10/09/2024
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale
Date de règlement / livraison	06/12/2024
Dates de constatation annuelle du taux	Deux Jours Calendaires de Publication avant le 6 décembre 2025, deux Jours Calendaires de Publication avant le 6 décembre 2032 et deux Jours Calendaires de Publication avant chaque Date de remboursement anticipé automatique.
	Un « Jour Calendaire de Publication » désigne tout jour où l'administrateur du Taux
	de Référence CMS Sous-Jacent est censé publier le taux conformément à son calendrier de publication, tel que mis à jour de temps à autre.
Dates de constatation annuelle	
Dates de paiement des coupons	à jour de temps à autre.
Dates de paiement des coupons conditionnels Dates de remboursement	à jour de temps à autre.  04/12/2025 ; 03/12/2026 ; 02/12/2027 ; 04/12/2028 : 04/12/2029 ; 04/12/2030 ; 04/12/2031 ; 02/12/2032
Dates de paiement des coupons conditionnels Dates de remboursement anticipé automatique <sup>(2)</sup>	à jour de temps à autre.  04/12/2025 ; 03/12/2026 ; 02/12/2027 ; 04/12/2028 : 04/12/2029 ; 04/12/2030 ; 04/12/2031 ; 02/12/2032  Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de paiement des coupons conditionnels Dates de remboursement anticipé automatique <sup>(2)</sup> Date d'échéance Liquidité et fréquence de	à jour de temps à autre.  04/12/2025 ; 03/12/2026 ; 02/12/2027 ; 04/12/2028 : 04/12/2029 ; 04/12/2030 ; 04/12/2031 ; 02/12/2032  Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.  06/12/2026 ; 06/12/2027 ; 06/12/2028 ; 06/12/2029 ; 06/12/2030 ; 06/12/2031
Dates de paiement des coupons conditionnels Dates de remboursement anticipé automatique <sup>(2)</sup> Date d'échéance Liquidité et fréquence de	à jour de temps à autre.  04/12/2025 ; 03/12/2026 ; 02/12/2027 ; 04/12/2028 : 04/12/2029 ; 04/12/2030 ; 04/12/2031 ; 02/12/2032  Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.  06/12/2026 ; 06/12/2027 ; 06/12/2028 ; 06/12/2029 ; 06/12/2030 ; 06/12/2031  06/12/2032 (en l'absence de remboursement anticipé)  Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du support, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs.  Morgan Stanley Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce denier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant su
Dates de paiement des coupons conditionnels  Dates de remboursement anticipé automatique <sup>(2)</sup> Date d'échéance  Liquidité et fréquence de valorisation	à jour de temps à autre.  04/12/2025 ; 03/12/2026 ; 02/12/2027 ; 04/12/2028 : 04/12/2029 ; 04/12/2030 ; 04/12/2031 ; 02/12/2032  Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.  06/12/2026 ; 06/12/2027 ; 06/12/2028 ; 06/12/2029 ; 06/12/2030 ; 06/12/2031  06/12/2032 (en l'absence de remboursement anticipé)  Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du support, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs.  Morgan Stanley Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce denier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant su une base bimensuelle à minima.
Dates de paiement des coupons conditionnels  Dates de remboursement anticipé automatique <sup>(2)</sup> Date d'échéance  Liquidité et fréquence de valorisation	à jour de temps à autre.  04/12/2025 ; 03/12/2026 ; 02/12/2027 ; 04/12/2028 : 04/12/2029 ; 04/12/2030 ; 04/12/2031 ; 02/12/2032  Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.  06/12/2026 ; 06/12/2027 ; 06/12/2028 ; 06/12/2029 ; 06/12/2030 ; 06/12/2031  06/12/2032 (en l'absence de remboursement anticipé)  Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du support, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs.  Morgan Stanley Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce denier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant su
Dates de paiement des coupons conditionnels  Dates de remboursement anticipé automatique <sup>(2)</sup> Date d'échéance  Liquidité et fréquence de valorisation  Diffusion du cours  Commissions du support	à jour de temps à autre.  04/12/2025; 03/12/2026; 02/12/2027; 04/12/2028: 04/12/2029; 04/12/2030; 04/12/2031; 02/12/2032  Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.  06/12/2026; 06/12/2027; 06/12/2028; 06/12/2029; 06/12/2030; 06/12/2031  06/12/2032 (en l'absence de remboursement anticipé)  Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du support, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs.  Morgan Stanley Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant su une base bimensuelle à minima.  Disponible en agence ou sur Bloomberg et Telekurs.  Commission unitaire à l'émission de 2,80% et commission annuelle de 0,55%, toutes deux réparties entre le CCF en tant que distributeur et HSBC Assurances Vie (France) en tant qu'assureur, et commission de 1,00% unitaire à l'émission en faveur de Morgan Stanley Finance LLC en tant qu'emetteur. Ces commissions sont calculées sur la base du montant définitif de l'émission et incluses dans le prix d'achat. Le montant remboursé à l'échéance, tel que présenté dans ce document, prend déjà en compte ces frois. En revanche les frais liés au contrat d'assurance-vie
Dates de constatation annuelle Dates de paiement des coupons conditionnels Dates de remboursement anticipé automatique <sup>(2)</sup> Date d'échéance Liquidité et fréquence de valorisation  Diffusion du cours Commissions du support	à jour de temps à autre.  04/12/2025; 03/12/2026; 02/12/2027; 04/12/2028: 04/12/2029; 04/12/2030; 04/12/2031; 02/12/2032  Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.  06/12/2026; 06/12/2027; 06/12/2028; 06/12/2029; 06/12/2030; 06/12/2031  06/12/2032 (en l'absence de remboursement anticipé)  Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du support, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs.  Morgan Stanley Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant su une base bimensuelle à minima.  Disponible en agence ou sur Bloomberg et Telekurs.  Commission unitaire à l'émission de 2,80% et commission annuelle de 0,55%, toutes deux réparties entre le CCF en tant que distributeur et HSBC Assurances Vie (France) en tant qu'assureur, et commission de 1,00% unitaire à l'émission en faveur de Morgan Stanley Finance LLC en tant qu'assureur, et commissions sont calculées sur la base du montant définitif de l'émission et incluses dans le prix d'achat. Le montant remboursé à l'échéance, tel que présenté dans ce document, prend déjà en compte ces frais. En revanche les frais liés au contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation viennent en supplément.

# Facteurs de risques

## Document promotionnel à caractère non contractuel

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital initialement investi.

CCF Evolution Taux Euro s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Emetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 20 juin 2024 et son supplément du 31 juillet 2024 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange www.bourse.lu/home. Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2024, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité. Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants:

Le capital n'est pas protégé : le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital initialement investi.

**Risque de marché :** La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit: Les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Emetteur et du Garant. Les Titres représentent essentiellement un prêt à l'Emetteur que celui-ci s'engage à rembourser à l'échéance (et que le Garant s'engage à rembourser si l'Emetteur ne le fait pas). Toutefois, il existe un risque que l'Emetteur et/ou le Garant ne soient pas en mesure de tenir leur promesse. Si des sociétés du groupe Morgan Stanley subissent des pertes en rapport avec l'une de leurs activités, cela peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Emetteur et du Garant. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement si l'Emetteur et/ou le Garant ne sont pas en mesure de payer les coupons ou le montant du remboursement et/ou deviennent insolvable. Aucun actif de l'Emetteur ou du Garant n'est séparé et spécifiquement mis de côté pour payer les investisseurs en cas d'insolvabilité de l'Emetteur et/ou du Garant, et les investisseurs seront subordonnés aux créanciers qui ont des droits de priorité sur certains actifs de l'Emetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur et/ou du Garant. En conséquence de ces éléments, l'investisseur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que l'investisseur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

**Risque de couverture :** en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des investisseurs.

**Risque de liquidité :** Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujetti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les investisseurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

**Risque de conflits d'intérêts potentiels :** L'Émetteur et l'agent de calcul faisant partie du même groupe Morgan Stanley, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du Taux EUR CMS 10 ans.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Garantie par Morgan Stanley de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Morgan Stanley (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Morgan Stanley sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

# Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

## Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : les Titres peuvent être remboursés avant leur Date d'Echéance à 100 pour cent de la Valeur Nominale par titre . Dans ce cas, les investisseurs ne recevraient pas les intérêts courus en plus du montant principal des Titres.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d' «Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit CCF Evolution Taux Euro fait l'objet de Conditions Définitives, se rattachant au Prospectus de base en date du 20/06/2024 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg: www. bourse.lu/home - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

## CCF

S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

HSBC Assurances Vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre Siège social : 110, Esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie - Entreprise régie par le Code des assurances n°ADEME : FR232701 03ZAGT